

Séance du 16 septembre 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de septembre deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge, et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Anne Ladouceur.

est absente : la mairesse Danielle Roy Marinelli

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

## **CV-2013-08-86**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance 16 septembre 2013, modifié par le retrait des sujets suivants :

#### **« Ressources humaines**

Lettres d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section local 2334 SCFP, concernant le règlement de griefs 2010 à 2013 (cols bleus) »

Réf. : RH-2013-087 »

#### **« Ressources humaines**

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis concernant une modification du Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis

Réf. : RH-2013-091 »

#### **« Direction générale**

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Le Club Lions Lévis inc.

Réf. : DG-2013-106 »

« **Environnement**

Aide financière à Écolivres pour les années 2014, 2015 et 2016

Réf. : ENV-MR-2013-033 »

« **Environnement**

Attribution de contrat pour le remplacement de l'analyseur de fumée en continu (FTIR) de l'incinérateur et financement afférent

Réf. : ENV-MR-2013-040 »

« **Infrastructures**

Stratégie de réduction de la consommation de carburant des véhicules de la Ville

Réf. : INF-EM-2013-029 »

« **Service de la sécurité incendie**

Financement afférent à l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion de l'information en situation d'exception

Réf. : INC-2013-016 »

« **Finances et services administratifs**

Attribution du contrat pour les services bancaires pour les opérations financières de la Ville

Réf. : FSA-TRE-2013-033 »

« **Développement**

Signification de l'intérêt de la Ville à l'égard du projet du Marché public de Lévis, entente de collaboration à intervenir avec Marché public de Lévis, coopérative de solidarité et financement afférent

Réf. : DEV-2013-104 »

« **Développement**

Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas »

Réf. : DEV-2013-184 »

Et par l'ajout des affaires suivantes :

« **Développement**

Affectation à l'utilité publique du lot 3 966 812 du cadastre du Québec (rue des Aulnaies, secteur Lévis)

Réf. : DEV-2013-209 »

« **Infrastructures**

Crédits additionnels pour le remplacement de véhicules

Réf. : INF-EM-2013-033 »

« **Environnement**

Financement afférent au plan de gestion des milieux naturels de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Réf. : ENV-2013-040 »

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-87****Période de questions**

Environ 60 personnes assistent à la séance.

Une personne dépose une pétition concernant le projet d'implantation d'un complexe appelé boîte à science au Parc des Chutes-de-la-Chaudière, dans le secteur Charny.

Une autre personne dépose une pétition concernant la destruction d'une partie du Parc des Chutes-de-la-Chaudière pour la construction de la boîte à sciences.

---

**CV-2013-08-88****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 9 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-89****Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 3 septembre 2013**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 septembre 2013 est déposé.

---

**CV-2013-08-90****Contrat de travail à intervenir avec un membre du personnel hors cadre de la Direction des ressources humaines**

Réf. : [RH-2013-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec un membre du personnel hors cadre de la Direction des ressources humaines, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-008.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-91**

**Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, concernant la modification de l'horaire de travail au Parc des Chutes**

Réf. : [RH-2013-041](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-041, concernant la modification de l'horaire de travail au Parc des Chutes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-92**

**Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, concernant l'affectation au dépotoir de la Rue Perreault (travaux en régie)**

Réf. : [RH-2013-042](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-042, concernant l'affectation au dépotoir de la rue Perreault (travaux en régie).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-93**

**Titularisation d'un membre du personnel cadre à titre de chef de division à la Direction du service de la sécurité incendie**

Réf. : [RH-2013-070](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De titulariser Richard Amnotte au poste cadre pompier régulier à temps complet de chef de division à la Direction du service de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-94**

**Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis**Réf. : [RH-2013-073](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-073, concernant l'article 5.4 de l'annexe E du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-95****Affectation temporaire d'un membre du personnel au poste de contremaître au Service des travaux publics, à l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est de la Direction des infrastructures**Réf. : [RH-2013-075](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'affecter temporairement Luc Castonguay au poste régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics à l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est, de la Direction des infrastructures, pour la période du 22 septembre 2013 jusqu'au plus tard au 18 octobre 2014, de la Direction des infrastructures, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de travail et la lettre d'entente tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RH-2013-075.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-96****Affectation temporaire d'un membre du personnel au poste de contremaître au Service des travaux publics, à l'arrondissement de Desjardins de la Direction des infrastructures**Réf. : [RH-2013-082](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter temporairement Steeve Jolicoeur au poste régulier à temps complet de contremaître au Service des travaux publics à l'arrondissement Desjardins, de la Direction des infrastructures, pour la période hivernale, du 10 novembre 2013 au 19 avril 2014, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de travail et la lettre d'entente tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RH-013-082.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-97****Contrat à intervenir avec un membre du personnel col blanc de la Direction de la vie communautaire concernant son congé à traitement différé**Réf. : [RH-2013-083](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel col blanc de la Direction de la vie communautaire et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-083.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-98****Nomination d'un chef à la prévention incendie de la Direction du service de la sécurité incendie**Réf. : [RH-2013-084](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De nommer Steve Larose au poste cadre pompier régulier à temps complet de chef à la prévention incendie, classe 2, échelon 1, à la Direction du service de la sécurité incendie, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-08-99****Attribution du contrat de fourniture de services professionnels pour l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel**Réf. : [RH-2013-085](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer le contrat de fourniture de services professionnels pour l'appui à la sélection et à l'évaluation dans le cadre du développement des compétences du personnel (appel d'offres 2013-55-56) pour une durée de trois ans, à SPB psychologie organisationnelle inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 108 775 \$, plus TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-00****Modification à apporter à un poste col blanc de la Direction des affaires juridiques et du greffe**Réf. : [RH-2013-086](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'abolir le poste régulier à temps complet de secrétaire juridique, classe 8, de la Direction des affaires juridiques et du greffe et de créer un poste régulier à temps complet de commis-secrétaire, classe 6, à cette même direction.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-01****Intérim à la Direction des infrastructures et versement d'une prime**Réf. : [RH-2013-088](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De nommer également Jean-Claude Belles-Iles, directeur de l'environnement, à titre de directeur des infrastructures par intérim et de lui verser une prime de remplacement de 10 %, à compter du 16 septembre 2013 jusqu'au comblement du poste.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-02****Intérim à la Direction de l'urbanisme et des arrondissements et versement d'une prime**Réf. : [RH-2013-089](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De nommer également Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, à titre de directrice par intérim de l'urbanisme et des arrondissements et de lui verser une prime de remplacement de 10 %, à compter du 16 septembre 2013 jusqu'au comblement du poste.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-03**

**Lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel cadre du cabinet de la mairesse**Réf. : [RH-2013-090](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel cadre du cabinet de la mairesse, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-090.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-04****Renouvellement du contrat pour le programme d'assurances pour les organismes bénévoles de la Ville 2013-2014**Réf. : [AGR-2013-020](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter la proposition de renouvellement du programme d'assurances des organismes bénévoles de la Ville, négociée avec le courtier actuel BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2014, le tout selon la proposition de renouvellement et les recommandations prévues à la fiche de prise de décision AGR-2013-020.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-05****Désignation de la coordonnatrice, de la responsable des employés et de la responsable de la diffusion pour l'application de l'entente administrative intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec concernant la communication de renseignements**Réf. : [AGR-COU-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner Brigitte Baron, coordonnatrice et greffière par intérim de la Cour municipale de la Ville de Lévis, à titre de coordonnatrice, de responsable des employés désignés et de responsable de la diffusion opérationnelle des renseignements pour l'application de l'entente administrative concernant la communication de renseignements, intervenue le 17 janvier 2005 et de son addenda du 8 février 2010, et ce, en remplacement de Danielle Bilodeau, directrice des affaires juridiques et greffière.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-06**

### **Versement d'une prime au directeur général**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De décréter ce qui suit :

- que le directeur général bénéficie de la prime prévue à la clause 13.14 du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville ;
- que l'absence continue aux fins de l'interprétation de la clause 13.14 débute le 5 novembre 2012 et se termine le 31 août 2013;
- que la prime soit versée sous forme forfaitaire.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-07**

#### **Positionnement de la Ville dans le dossier de l'oléoduc énergie Est de TransCanada**

Réf. : [DG-2013-100-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De confirmer que la Ville n'a pas l'intention de modifier son schéma d'aménagement et de développement et les règlements qui en découlent, afin d'identifier d'autres secteurs de son territoire pouvant servir à l'entreposage de pétrole lourd ou à la construction d'un port pétrolier et d'un éventuel oléoduc, si ce n'est que ce dernier soit juxtaposé à d'autres servitudes ou entreprises de transport d'énergie déjà en place ou planifiées (gazoduc, oléoduc, lignes électriques, etc.).

De demander à la Direction générale de mettre en place, lorsque requis, un comité chargé d'étudier les répercussions de ce projet.

De demander à l'Office Nationale de l'Énergie la tenue d'audiences publiques orales sur le projet de construction, par la compagnie TransCanada, d'un oléoduc pour le transport ouest-est de pétrole canadien, mieux connu sous le nom de « oléoduc énergie Est », incluant des installations d'entreposage de pétrole brut et la construction d'un port pétrolier à Lévis.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office Nationale de l'Énergie, aux députés fédéraux de Lévis et de Montmagny - l'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup, aux députés provinciaux des Chutes-de-la-Chaudière, de Lévis, de Bellechasse et de Côte-du-Sud, et au représentant de l'entreprise TransCanada.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-08**

#### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Fondation Vie Active des Navigateurs**

Réf. : [DG-2013-103](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de Fondation Vie Active des Navigateurs qui aura lieu le 20 septembre 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-09**

**Modification de la résolution CV-2013-04-92 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté »**

Réf. : [DG-2013-109](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2013-04-92 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté » par la suppression du troisième alinéa.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-10**

**Autorisation de présenter un plan de réhabilitation et une demande de permission en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux de revitalisation du secteur de la Traverse (quai Paquet et Esplanade)**

Réf. : [ENV-2013-046](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser LVM à présenter une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vue de l'obtention d'une permission en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et un plan de réhabilitation des travaux dans le secteur de la Traverse.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-11**

**Financement afférent au programme corporatif de gestion des matières dangereuses**

Réf. : [ENV-2013-042](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative au programme corporatif de gestion des matières dangereuses au montant maximal de 40 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-12**

**Modification de la résolution CV-2013-04-39 « Crédits additionnels, demande de dispense conjointe et modification de l'entente intervenue avec Société V.I.A. »**

Réf. : [ENV-MR-2013-035](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2013-04-39 « Crédits additionnels, demande de dispense conjointe et modification de l'entente intervenue avec Société V.I.A. » par le remplacement des deuxième et troisième alinéas, par les suivants :

« D'autoriser le Service des matières résiduelles à déposer une demande de dispense conjointe avec les Municipalités régionales de comtés de Bellechasse et de la Nouvelle-Beauce au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour conclure une entente relative à la réception, le tri et le conditionnement des matières provenant de la collecte sélective avec La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., sans demander de soumissions.

Sous réserve de l'obtention de cette dispense du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- de mettre fin, d'un commun accord entre les parties, à l'entente actuelle pour la réception, le tri et le conditionnement des matières provenant de la collecte sélective, intervenue le 9 février 2011 avec La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.;
- de conclure l'entente pour la réception, le tri et le conditionnement des matières résiduelles à intervenir avec La Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2013-035 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-13**

**Mise en place des trames verte et bleue à Lévis, projet de construction de sentiers d'accès à la Grande plée bleue**

Réf. : [ENV-MR-2013-038-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure une entente avec la Communauté métropolitaine de Québec pour l'obtention de la subvention trames verte et bleue pour le projet de la Grande plée bleue, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2013-038-R-1, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente.

D'autoriser la Direction de l'environnement à déposer une proposition de projet à Hydro-Québec, celui de la Grande plée bleue, afin d'obtenir une subvention de 143 999 \$ dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-14**

##### **Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

Réf. : INF-2013-032

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2013-032, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens de la Ville assurés ou non assurés endommagés suite à un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-15**

##### **Attribution du contrat pour le réaménagement d'une partie du bâtiment de la Maison des Aînés de Lévis (phase II)**

Réf. : INF-BI-2013-011

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer le contrat pour le réaménagement d'une partie du bâtiment de la Maison des Aînés de Lévis (phase II) (appel d'offres 2013-50-57) à Lévis Construction inc., au prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 306 361,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-16**

**Disposition de véhicules et d'équipement pour l'encan d'octobre 2013**

Réf. : [INF-EM-2013-027](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'autoriser la vente par le Centre des services partagés de véhicules dont la valeur excède 10 000 \$ selon la liste produite en annexe B à la fiche de prise de décision INF-EM-2013-027.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-17**

**Attribution du contrat pour la fourniture et livraison d'abrasifs**

Réf. : INF-TP-2013-026

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs (appel d'offres 2013-50-59), projet 3 de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, à Excavation Gérard Pouliot inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 91 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-18**

**Attribution du contrat pour la fourniture de carburant (diesel coloré) pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 1)**

Réf. : [INF-EM-2013-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de carburant (diesel coloré) pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 1) (appel d'offres 2013-50-73), à la suite du déversement d'hydrocarbures dans la rivière Chaudière, à Paquet et fils Ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense

estimée à 343 240 \$, plus TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-19**

**Attribution du contrat pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 1)**

Réf. : [INF-EM-2013-031](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 1) (appel d'offres 2013-50-72), à la suite du déversement d'hydrocarbures dans la rivière Chaudière, à Neptune Security Services inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 166 406,40 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-20**

**Attribution du contrat pour la fourniture d'une excavatrice sur roues**

Réf. : [INF-EM-2013-032](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'une excavatrice sur roues (4 x 4), avec les options (A à K) (appel d'offres 2013-50-66), à CIMI inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 252 392,05 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-21**

**Attribution du contrat et décret des travaux de conduite d'aqueduc et d'égout rue des Caps (secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [INF-GEN-2013-100](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout rue des Caps (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2013-50-55), à Excavation Jos Pelletier (2007) inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 168 667 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-22**

#### **Rejet de la soumission relative à la réfection du centre Paul Bouillé phase II (secteur Charny)**

Réf. : [INF-GEN-2013-101](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De rejeter la soumission reçue pour la réalisation des travaux de réfection du centre Paul Bouillé phase II, secteur Charny (appel d'offres numéro 2013-50-54), puisqu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission et que cette soumission excède le montant maximal prévu pour la réalisation de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-23**

#### **Attribution du contrat et décret des travaux d'aménagement du terrain de soccer à surface synthétique au parc Renaud Maillette (secteur Saint-Rédempteur)**

Réf. : [INF-GEN-2013-102](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique, au parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) (appel d'offres 2013-50-51) à Paradis aménagement urbain inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 619 570,00 \$, avant TPS et TVQ, pour l'option 2, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation environnementale délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de même que de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-24**

**Modification de la résolution CV-2012-02-97 « Autorisation à présenter la programmation finale des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » et engagement de la Ville envers le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réf. : [INF-GEN-2013-104](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2012-02-97 «Autorisation à présenter la programmation finale des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec» par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

«Autorisation à présenter la programmation finale révisée des travaux telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-104, et ce, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013».

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités du guide du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire pour la programmation finale révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013 comme suit :

- ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;
- ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

documents exigés par ce Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Annexe

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-25**

**Modification de la résolution CV-2013-08-36 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier Boutin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) »**

Réf. : [INF-GEN-2013-105](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De modifier la résolution CV-2013-08-36 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier Boutin (secteur Sainte-Hélène-de Breakeyville) » par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

«De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités Québec, pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier Boutin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-105, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole ».

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-26**

**Attribution du contrat de services professionnels pour l'étude de circulation visant la planification des interventions sur les réseaux de transport municipaux dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et Chutes-de-la-Chaudière-Ouest**

Réf. : [INF-GEN-2013-106-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumission ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'étude de circulation visant la planification des interventions sur les réseaux de transports municipaux dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2013-55-69) à CIMA +, s.e.n.c., aux prix de 103 500,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-27**

**Détermination de zones d'arrêt et décret de l'installation des panneaux d'arrêt et enlèvement du panneau d'arrêt installé sur la rue des Pins (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [INF-GEN-2013-107](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De déterminer les zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux aux endroits suivants :

- 289° sur la rue du Layon, à l'intersection nord de la rue de l'Échappée, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Nicolas;
- 290° sur la rue de Versailles, à l'intersection de la rue de Chablis, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.

De décréter l'enlèvement du panneau d'arrêt installé sur la rue des Pins, à l'intersection de la rue du Réservoir, en direction nord, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, décrété par le Règlement RV-2008-07-72 modifiant le RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires et identifié par le numéro 84°.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-09-28**

**Demande d'inscription au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques pour les travaux de réaménagement du secteur de la traverse (secteur Lévis)**

Réf. : [INF-GEN-2013-108](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser le Service du génie ou la Direction de l'urbanisme et des arrondissements à présenter une demande d'inscription au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques pour l'enfouissement de réseaux de distribution aériens existants en lien avec les travaux de réaménagement du secteur de la traverse (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-29**

##### **Attribution de contrat pour la fourniture du service de déneigement des édifices de l'arrondissement Desjardins**

Réf. : INF-TP-2013-027

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des édifices de l'arrondissement Desjardins (appel d'offres 2013-50-60) à 9261-1318 Québec inc., faisant affaires sous le nom Signalisation JMB, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 38 278,50 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-30**

##### **Attribution du contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opérateur pour le déneigement (chargeuse avec accessoires)**

Réf. : [INF-TP-2013-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opérateur pour le déneigement (chargeuse avec accessoires) (appel d'offres 2013-50-71), à Verdure Express inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 32 125,00 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-31**

**Entente intermunicipale pour l'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie**

Réf. : INC-2013-021

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bouchard

De conclure les ententes intermunicipales pour l'entraide mutuelle à intervenir avec les municipalités limitrophes, telles qu'elles sont annexées à la fiche de décision INC-2013-021 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ces ententes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-32**

**Protocoles d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de Réaménagement de la Maison des aînés de Lévis (phase II) et pour le projet de Réaménagement du centre Paul-Bouillé (phase II)**

Réf. : DVC-2013-013

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure les protocoles d'entente à intervenir avec le Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour les projets de réaménagement de la Maison des Aînés de Lévis (phase II) et de réaménagement du Centre Paul-Bouillé (phase II) tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DVC-2013-013 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ces protocoles d'entente.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-33**

**Demande d'aide financière à Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du programme de soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2013-2014**

Réf. : [DVC-ART-2013-032](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la chef du Service des arts et de la culture à présenter une demande d'aide financière à Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du programme de soutien au traitement et à la mise en valeur des archives pour le projet d'inventaire et de traitement sommaire des fonds d'archives faisant partie de la Collection Collège de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-34**

**Aide financière à Société d'histoire régionale de Lévis**

Réf. : [DVC-ART-2013-033](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder à la Société d'histoire régionale de Lévis une aide financière au montant de 1 200 \$, selon les modalités de versements prévus à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-033, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-35**

**Crédits additionnels relativement à la contribution de la Conférence régionale des élus dans le cadre de l'entente spécifique portant sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle dans la région de la Chaudière-Appalaches**

Réf. : [DVC-ART-2013-034](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder les crédits additionnels au montant de 7 500 \$, ce montant correspondant à la part de subvention provenant de la Conférence régionale des élus, au poste 01-234-75-309 pour le volet 3 de l'entente spécifique portant sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle dans la région de la Chaudière-Appalaches, et ce, pour le versement de l'aide financière aux organismes bénéficiaires du volet 3 de cette entente pour l'année 2013, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-034.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-36**

**Entente de collaboration 2014-2018 à intervenir avec Diffusion culturelle de Lévis concernant la diffusion des arts et le prêt du Centre d'art de Lévis et versement d'une aide financière à cet organisme**

Réf. : [DVC-ART-2013-036](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec Diffusion culturelle de Lévis, concernant la diffusion des arts sur le territoire de la ville, le prêt du site du Centre d'art de Lévis, ce qui comprend L'Anglicane, la Maison Louise-Carrier et le parc du Centre d'art de Lévis, ainsi que le versement d'une aide

financière à cet organisme, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-036, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-37**

##### **Dépôt de la liste de contrats au 31 août 2013**

Réf. : [FSA-APP-2013-015](#)

Les listes de contrats au 31 août 2013 suivantes sont déposées à titre d'information :

- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2013 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa de la *Loi sur les cités et villes*);
  - Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2013, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les cités et villes*).
  - Liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013, (article 477.3, 3<sup>o</sup> alinéa. et 477.2, 5<sup>o</sup> alinéa. *Loi sur les cités et villes*).
- 

#### **CV-2013-09-38**

##### **Renouvellement de l'accord d'entreprise (ELA) avec la compagnie ESRI Canada**

Réf. : [FSA-TI-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De renouveler l'accord de licence d'entreprise d'ESRI CANADA (ELA) d'une durée de trois ans, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FSA-TI-2013-007, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le document de l'accord.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-39**

##### **Acquisition du lot 5 322 386 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 5 322 375 et 5 322 376 de ce cadastre (rue de Layon, secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [DEV-2013-208](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que

la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2013-208 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit :

- le lot 5 322 386 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les Aménagements René Drouin inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de cette rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- une servitude d'égout pluvial sur une partie des lots 5 322 375 et 5 322 376 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les Aménagements René Drouin inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-40**

**Consentement pour un transfert des actifs et passifs de la SOLIDE de Lévis en faveur de la Société de développement économique de Lévis (CLD), cession d'un prêt et accord pour la dissolution de la SOLIDE de Lévis**

Réf. : [DEV-2013-201](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De consentir au transfert des actifs et des passifs de la SOLIDE de Lévis en faveur de la Société de développement économique de Lévis (CLD), de lui céder le prêt initialement consenti par la Municipalité régionale de comté de Desjardins pour lui permettre de créer le nouveau Fonds local de solidarité (FLS) de Lévis et d'accepter la dissolution de la corporation SOLIDE de Lévis, conformément à la résolution du conseil d'administration de l'organisme le 11 juillet 2012 et suivant les termes et conditions de l'accord de fusion intervenu entre la SOLIDE de la Municipalité régionale de comté de Desjardins et la SOLIDE de Lévis le 30 novembre 2004.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-41**

**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-88 abrogeant le Règlement RV-2009-08-34 décrétant un emprunt pour le versement d'une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes au programme ClimatSol**

Réf. : [FSA-TRE-2013-024](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-88 abrogeant le Règlement RV-2009-08-34 décrétant un emprunt pour le versement d'une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes au programme ClimatSol.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2009-08-34 décrétant un emprunt pour le versement d'une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes au programme ClimatSol.

---

#### **CV-2013-09-42**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [INF-GEN-2013-107](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-89 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue Lacroix et d'implanter une zone de débarcadère sur une partie des rues Wolfe et Monseigneur-Gosselin, dans le secteur Lévis et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue du Blizzard, dans le secteur Charny.

---

#### **CV-2013-09-43**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas**

Réf. : [INF-GEN-2013-107](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet de modifier l'interdiction de virage à gauche sur la rue Alice-Pariseau afin de permettre aux autobus qui circulent en direction sud sur la rue Simonne-Monet-Chartrand d'effectuer un virage à gauche à cet endroit, dans le secteur Saint-Nicolas.

---

#### **CV-2013-09-44**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2013-12-91 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**

Réf. : [INF-GEN-2013-107](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-91 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur une partie des rues Wolfe et de l'Entente, dans le secteur Lévis.

---

#### **CV-2013-09-45**

**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [URBA-2013-109](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M0890, les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 4 logements et de prévoir les normes minimales concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et les normes minimales concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations.

---

#### **CV-2013-09-46**

**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [URBA-2013-109](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-109.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-47**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-87 sur la création d'une réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008**

Réf. : [FSA-TRE-2013-026](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière fait lecture du Règlement RV-2013-12-87 sur la création d'une réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 2 000 000 \$, au profit de l'ensemble de la municipalité, pour le financement de l'affectation

du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008 et d'affecter à cette réserve une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de 2 000 000 \$.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2013-12-87 sur la création d'une réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-48**

##### **Adoption du règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire**

Réf. : [DVC-2013-014](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'augmentation des tarifs pour la location des arénas et le retrait du tarif de surveillance des piscines avec animation;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-09-49**

##### **Affectation à l'utilité publique du lot 3 966 812 du cadastre du Québec (rue des Aulnaies, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2013-209](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer que le lot 3 966 812 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-50**

**Crédits additionnels pour le remplacement de véhicules**

Réf. : [INF-EM-2013-033](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder des crédits additionnels équivalent au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010, pour le remplacement de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-51**

**Financement afférent au plan de gestion des milieux naturels de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est**

[ENV-2013-040](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser la Direction de l'environnement à inclure au budget de fonctionnement 2014 les sommes nécessaires à la réalisation du plan de gestion de milieux naturels de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (volet B) au montant maximal 30 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-09-52**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2013-09-53**

**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2013-09-54**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 21 heures 20, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Anne Ladouceur, mairesse suppléante      Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---